

Cfdt:

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES SAPN (2024-2027)

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

C'EST REPARTI POUR 4 ANS !

Nous voilà de nouveau arrivés à ce moment démocratique dans l'entreprise que sont les élections professionnelles. (Détail en page 2, verso)

C'est important car vous allez décider de nommer parmi vos collègues :

- Celles et ceux qui vont porter votre voix dans les instances représentatives du personnel.
- Celles et ceux qui vont vous représenter au Conseil d'Administration.
- Celles et ceux qui vont porter votre parole en général.
- Celles et ceux qui vous accompagneront en cas de sanction disciplinaire.
- Celles et ceux qui seront chargés de négocier pour vous.
- Celles et ceux qui devront s'assurer du maintien de votre pouvoir d'achat.
- Celles et ceux qui devront vous garantir de bonnes conditions de travail.
- Celles et ceux qui réussiront à argumenter et obtenir des nouveaux droits face à la direction.
- Celles et ceux qui arriveront à vous protéger dans les différents projets industriels voulus par la direction.
- Celles et ceux qui devront agir dans l'intérêt général sans idéologie.
- Celles et ceux qui devront être honnêtes avec vous, sans faire de fausses promesses jamais tenues.
- Celles et ceux qui devront travailler tous les dossiers, être force de proposition et de conviction.
- Celles et ceux qui devront vous aider au quotidien, y compris dans des démarches administratives et/ou de bureautique.
- Celles et ceux qui devront être à votre service pour les quatre prochaines années.

Pour diffusion le 6 octobre 2023, page 1 (recto)



Halte aux troubles de l'élection !

La CFDT Sapn est consciente que la guerre entre les syndicats détourne beaucoup de salariés du cycle électoral ! Certains d'entre vous nous ont confié qu'avec ces attaques à répétition vous ne saviez plus qui croire. La CFDT espère tout de même que la participation à ce suffrage sera à la hauteur de l'importance des enjeux à venir.

En 2017, vous avez placé la CFDT en tête des organisations syndicales Sapn avec 42,52% des suffrages. Pourtant, le syndicat SUD avait contesté ce résultat au mépris du vote des salariés.

En 2019, vous avez confirmé et conforté la 1^{ère} place de la CFDT qui obtient alors 53,96% des suffrages exprimés. Là encore, l'expression démocratique des salariés a été remise en question via un recours juridique par la CFE-CGC.

Pour ces élections, la CFDT espère que le choix des salariés Sapn sera respecté.

Quel qu'en soit le résultat, pour sa part, la CFDT s'y engage !

Ensemble, continuons !

Du 22 novembre au 29 novembre 2023, votez CFDT !

**VOTRE VOIX
NOTRE ACTION
--VOTEZ CFDT SAPN--**



**Ensemble, continuons...
...Votez CFDT !**



Le 26 septembre et le 3 octobre 2023, la Direction a invité toutes les organisations syndicales pour négocier le protocole d'accord préélectoral (**PAP**) en vue des élections professionnelles qui vont se dérouler chez Sapn.

Le **PAP** fixe toutes les règles d'organisation du scrutin qui doivent être respectées à la lettre.

Les organisations syndicales CFDT-CFE/CGC-CGT-FO et UNSA ont signé ce protocole dont vous trouverez un récapitulatif dans le tableau ci-dessous.



Élection du comité social économique [CSE] SAPN

Quand ?	1^{er} tour : Le scrutin aura lieu du 22 novembre à 10h00 au 29 novembre 2023 à 11h00 2nd tour éventuel : 5 décembre à 10h00 au 12 décembre 2023 à 11h00
Comment ?	Par vote exclusivement électronique : http://www.e-votez.net/sapn
Combien de sièges ?	13 titulaires – 13 suppléants en respectant la proportion Femmes /Hommes
Nombre de collèges ?	3 collèges (1 collège exécution – 1 collège maîtrise – 1 collège cadre)
Répartition des sièges ?	Exécution : 7 Tit/ 7 Sup - Maîtrise : 5 Tit/ 5 Sup - Cadre : 1 Tit/ 1 Sup
Qui ira aux réunions ?	Uniquement les titulaires
Qui peut voter ?	Les salariés de plus de 16 ans, ayant au moins 3 mois d'ancienneté et n'étant pas déchu de leurs droits civiques
Qui peut être candidat ?	Les salariés ayant 18 ans révolus, ayant au moins 1 an d'ancienneté dans le groupe , sans interruption
Pour combien de temps ?	Pour quatre ans (durée des mandats)
Que devient le CSE ?	Le CSE actuel disparaît pour laisser place au nouveau CSE avec les nouveaux élus
Que devient la CSSCT ?	La CSSCT disparaît pour laisser place à une commission de 4 nouveaux membres
Quid des instances actuelles ?	Leur existence perdure jusqu'au 31 décembre 2023, y compris lorsque le résultat des élections sera connu
Entrée en vigueur du CSE ?	1^{er} janvier 2024 avec une nouvelle représentativité syndicale Le nouveau CSE et la nouvelle CSSCT entrent en vigueur